

14 déc 2023 -13:38

La Régie des Bâtiments modernise et agrandit la prison d'Ypres

La réouverture officielle de la prison d'Ypres a eu lieu ce jeudi 14 décembre 2023 en présence du ministre de la Justice, Paul Van Tigchelt, et du secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel. La prison avait fermé ses portes en février 2022 pour une rénovation en profondeur et une extension du complexe cellulaire. La Régie des Bâtiments a fait entreprendre des travaux visant à améliorer les conditions de vie et de travail au sein de la prison et à augmenter considérablement la capacité d'accueil. La prison sera remise en service début 2024.

Paul Van Tigchelt, ministre de la Justice : *« La rénovation de la prison d'Ypres signifie de meilleures conditions de travail pour le personnel et une sérieuse revalorisation des conditions de vie des détenus. Ceci est tout bénéfique pour leur réinsertion, le fonctionnement de la justice west-flandrienne et la sécurité de la société. En outre, grâce aux nouveaux étages, la capacité d'accueil est renforcée afin de lutter contre la surpopulation. Par ailleurs, il s'agit de la troisième prison du pays où nous avons engagé des accompagnateurs.rice.s de détention, de manière à encadrer les détenus dès le premier jour afin qu'ils reprennent leur vie en main et se préparent à une réinsertion réussie au terme de leur peine. Quiconque se sent attiré par un emploi au sein de l'administration pénitentiaire peut consulter le site travailleralajustice.be. »*

Mathieu Michel, secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments : *« Nous sommes face à un vrai défi qu'il est indispensable de relever, dès à présent: d'une part, mettre toute notre énergie pour lutter contre la surpopulation carcérale et la récidive et, d'autre part, assurer des conditions de travail et de détention acceptables et humaines. C'est clairement devenu ma priorité avec la Régie des Bâtiments depuis le début. La preuve, ici, avec l'inauguration de la prison de Ypres. C'est un engagement significatif en faveur d'une détention et d'un internement dans des conditions humaines. En investissant dans la modernisation de nos infrastructures carcérales, nous renforçons notre engagement envers la réhabilitation et la réinsertion sociale. Cette extension permet d'augmenter la capacité de cet établissement en ouvrant un peu plus de 50 places supplémentaires. Dans ce beau projet de rénovation, les performances énergétiques du complexe seront optimisées, reflétant, une nouvelle fois de plus, notre engagement envers la durabilité environnementale. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ce beau projet, du personnel pénitentiaire, aux entreprises, aux experts et à la Régie des Bâtiments. Nous travaillons ensemble à édifier un système pénitentiaire plus humain résolument tourné vers l'avenir. C'est avec beaucoup de conviction que je souhaite poursuivre la mission de garantir une justice équitable créant un environnement propice à la réhabilitation. Tout cela doit se faire en partenariat avec le personnel qui œuvre, au quotidien, dans nos prisons et qui doit pouvoir bénéficier d'un environnement favorable pour travailler dans de bonnes conditions. »*

Plus de cellules individuelles et de meilleures conditions de vie et de travail

Le plus grand bloc cellulaire de la prison, qui consistait en un seul niveau, a été entièrement rénové et surélevé de deux étages supplémentaires.

Dans l'autre bloc cellulaire, les cellules existantes des 1er et 2e étages ont bénéficié d'une rénovation complète.

Un passage a été créé entre les deux blocs cellulaires, qui relie dorénavant directement les ailes cellulaires entre elles.

Les conditions de vie des détenus se sont également sensiblement améliorées, car, contrairement à avant, toutes les cellules sont désormais équipées d'un espace séparé comprenant des toilettes et un lavabo. La plupart des cellules disposent, en outre, d'une douche. Enfin, six cellules ont été aménagées pour les personnes à mobilité réduite.

La capacité de la prison est à présent fortement accrue. Auparavant, il y avait 55 cellules transformées en cellules doubles pour pouvoir y accueillir 110 détenus. Aujourd'hui, davantage de cellules individuelles ont été prévues et la capacité d'accueil a été augmentée à 169 détenus.

Les travaux se sont déroulés entre avril 2022 et novembre 2023.

Des performances énergétiques améliorées : isolation, panneaux photovoltaïques et cogénération

Les travaux effectués impliquent également une amélioration des performances énergétiques du complexe de bâtiments.

La menuiserie extérieure des deux blocs cellulaires a ainsi été remise à neuf. La façade du principal bloc cellulaire a été isolée et les deux nouveaux niveaux satisfont aux normes actuelles en matière d'isolation. Quatre-vingts panneaux photovoltaïques ont aussi été installés sur le toit.

L'électricité et les installations HVAC des parties cellulaires ont également été renouvelées et remplacées par des installations économes en énergie.

Une installation de cogénération a été prévue, pour la production aussi bien de l'électricité que de la chaleur (pour l'eau sanitaire et le chauffage central).

Achèvement de la dernière phase de rénovation

La prison d'Ypres date de 1876. Elle a été complètement détruite pendant la Première Guerre mondiale et a été reconstruite en 1921.

Les travaux qui se sont achevés concernent la quatrième et dernière phase du masterplan visant à

rénover et à agrandir la prison d'Ypres.

Durant les trois phases précédentes, qui ont été exécutées entre 2005 et 2013, une nouvelle cour de promenade a été aménagée et un nouveau bâtiment d'entrée a été édifié, ainsi qu'un nouveau bâtiment comprenant un complexe pour les visiteurs, des bureaux et une cuisine. Les bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment principal ont également été rénovés.

Vers une détention qui fait davantage sens

Pendant toute la durée des travaux, la prison d'Ypres a été fermée et les détenus ont séjourné dans d'autres prisons. La prison d'Ypres sera remise en service à partir du début de l'année 2024.

Tout comme dans les nouvelles prisons d'Haren et de Termonde, la fonction classique d'assistant.e de surveillance pénitentiaire est remplacée ici par des « accompagnateur.rice.s de détention » - qui surveillent les détenus, les accompagnent et les soutiennent dans leur préparation à leur réinsertion dans la société - et des « assistant.e.s de sécurité » qui assurent le gardiennage et la sécurité.

En vue d'engager du personnel supplémentaire pour la prison d'Ypres, des jobdays ont été organisés en octobre et novembre 2023 et ont pu compter sur un vif intérêt.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Bureau d'études : asa-Detoo THV

Occupant final : Service public fédéral (SPF) Justice

Durée des travaux : avril 2022 - novembre 2023

Coût des travaux : environ 11,3 millions d'euros (T.V.A. comprise)

Entrepreneur : NV Artes Depret

Régie des Bâtiments

Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 541 65 11

<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Cardoso Nunes Catherine (FR)

+32 (0)470 13 10 74

+32 (0)495 21 06 86

press@buildingsagency.be